

Compte-rendu de CONSEIL MUNICIPAL du 27 Octobre 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR – Isabelle LANGLOIS – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Pascale LESELLIER – Jean-Pierre FOUCHER

Absents : Christophe PELLERIN – Nicolas BROTCHE

Pouvoirs : Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Vanessa FOURRÉ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FOUCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a deux sujets qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'étude des devis suite au lancement de la consultation pour réhabilitation / extension de la station d'épuration d'une part, et la réalisation d'une étude financière par un cabinet spécialisé en vue de la fusion de la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray d'autre part. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

- Etude de devis pour le distributeur de Baguettes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un distributeur de Baguettes doit être installé afin de proposer à la population un service de distribution de pain 24h/24.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise MaBaguette pour un montant de 10 470.00 € HT soit 12 564.00 € TTC.

- Etude de devis complémentaires pour l'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur deux devis en moins-value et deux en plus-value dans le marché d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

- Entreprise SCHMITT : - 14 464.70 € HT soit - 15 911.17 € TTC
- Entreprise GAULIER : - 1 060.00 € HT soit - 1 272.00 € TTC
- Entreprise SMA : + 2 851.00 € HT soit + 3 421.20 € TTC
- Entreprise MFI : + 974.40 € HT soit + 1 169.28 € TTC

Pour un montant total de 11 699.30 € HT soit 12 592.69 € TTC en moins-value.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer les avenants à intervenir.

- Analyse des offres pour l'Acquisition Matériel d'Équipement de la Boulangerie (MAPA)

M. Le Maire rappelle que lors de la réunion du 28 juin dernier, il a été décidé de lancer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition du matériel d'équipement de la boulangerie.

Trois offres ont été reçues :

- l'entreprise ROBIN CHILARD proposant une offre à 54 010.19 € H.T soit 64 812.23 € TTC
- l'entreprise JULIENNE proposant une offre à 53 408.43 € H.T soit 64 090.12 € TTC
- l'entreprise TECHNODIF proposant une offre à 57 210.00 € H.T soit 68 652 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins disante, à savoir celle de l'entreprise JULIENNE, pour un montant de 53 408.43 € H.T soit 64 090.12 € TTC.

- Location du logement social Place St Sauveur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des logements sociaux va être loué à Mme JEANNIARD DU DOT Jacqueline. Cette location interviendra au 01/11/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à louer le logement social n° 4 situé Impasse du Moulin cadastré section AD 172 sur une période de 12 ans, à des ménages dont les revenus, à la date de signature du bail, sont inférieurs à certains plafonds de ressources.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer un loyer mensuel d'un montant de : **360.31 €**
- d'autoriser M. Le Maire ou ses adjoints à signer le bail à intervenir auprès de Me PIGEON.

- Classement dans la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines voies nouvelles (voirie de lotissements) n'ont jamais été intégrées dans la voirie communale.

Après vérification et mesures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans le domaine public communal la voie suivante :

- VC 234 : RD 217 - Lotissement du Grand Jardin : 390 ml

Soit un total de 390 ml portant ainsi la longueur de voirie communale de 45 206 ml à 45 596 ml.

- Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

- C/673 Titres Annulés : + 1 500 €
- C/615221 Bâtiments Publics : - 1 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

- Devis Réhabilitation/Extension de la station d'épuration - Réhabilitation du réseau EU sous RD.56

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de confier à SOGETI la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et la construction d'une station complémentaire.

Pour ce faire, un levé topographique est nécessaire.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de M. BELLANGER pour ces travaux pour un montant de 2 700.00 € HT soit 3 240.00 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces consécutives au dossier.

- Etude Financière par un cabinet spécialisé en vue de la fusion de la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CDC du Domfrontais et la CDC de Tinchebray vont bientôt fusionner.

Dans le cadre de cette fusion, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser une étude financière par un Cabinet spécialisé.

Cette étude est établie sur la base d'une journée et demie de travail de bureau dont une réunion de travail par téléphone ou visioconférence, et d'une réunion sur place.

Cette étude pourrait avoir un coût d'environ 2 125.00 € HT soit 2550.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et afin de connaître les répercussions financières sur notre commune de Lonlay L'abbaye, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire réaliser une étude financière à un Cabinet spécialisé dans le cadre de la future fusion entre la CDC du Domfrontais et la CDC de Tinchebray.

Questions diverses

◆ M. le Maire informe le Conseil Municipal que des signatures de compromis de ventes vont être faites courant semaine prochaine concernant des parcelles du Lotissement du Grand Jardin.

◆ M. Le Maire tient à rappeler que les futurs Boulangers, M. et Mme BOHU, sont bien arrivés sur la Commune.